



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.
Absent: Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT AU CHEMIN COMMUNAL DES ADRECHS: CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle que par délibération n° 2014-095 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de reconstruire une première partie des murs de soutènement du chemin communal des Adrechs endommagés lors des intempéries du 15 juin 2010. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Alain SIMON pour un montant de 24 300.00€ HT soit 29 160.00€ TTC.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2016-006 du 19 Janvier 2016, le Conseil municipal a décidé de reconstruire 16 enrochements au chemin communal des Adrechs répartis sur 1000 mètres de mur de soutènement pour un montant de 105 806.00€ HT soit 126 967.20€ TTC afin de régulariser le trop perçu de la subvention de l'Etat et de bénéficier du reste de cette subvention à hauteur 63 460.00€.

Le marché n° 2016-003 "Restauration des murs de soutènement du chemin des Adrechs" a été lancé le 30 mars 2016 et 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Le Maire propose de retenir l'entreprise CONSTANS TP pour un montant de 100 591.68€ HT soit 120 710.02€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 24 mai 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de confier les travaux de reconstruction de murs de soutènement au chemin communal des Adrechs à l'entreprise CONSTANS TP pour un montant de 100 591.68€ HT soit 120 710.02€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal exercice 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

